

permettrait de fixer des normes nationales pour les différentes catégories d'eau au Canada.

Cela est peut-être difficile. L'une des raisons qui font que le ministre ne souhaite pas se voir octroyer ces pouvoirs est peut-être qu'il réalise toutes les difficultés qui en découleraient. Je suis sûr qu'il ne serait pas aisé de fixer toutes les normes qui se révéleraient nécessaires par la suite. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'il faudrait procéder par voie de règlements approuvés par le gouverneur en conseil. Le ministre pourrait s'accorder quelque temps avant de fixer ces normes. L'une d'entre elles, qu'il importerait d'établir incontinent, dès l'entrée en vigueur de la loi, assurerait qu'aucune eau canadienne ne pourrait subir une détérioration qui la rabaisserait au-dessous de son niveau actuel. Ce serait un début. Même si le gouvernement établissait un règlement qui n'en dirait pas plus, nous aurions fait un pas de plus pour empêcher les eaux qui ne le sont pas encore de devenir polluées, et pour empêcher que les eaux qui sont légèrement polluées le deviennent davantage. Qu'y a-t-il de mal à cela? Quelle objection peut-il y avoir à ce que le gouvernement décide d'établir des normes nationales afin que nous disposions d'un point de départ pour tout le travail qui reste à faire?

Il y a une ou deux autres normes toutes simples auxquelles même un profane pourrait penser. L'avantage à les insérer dans la loi de façon à donner au gouvernement l'autorité d'édicter des règlements à ce sujet, c'est que le ministre sera en mesure d'établir certaines normes dans les quelques jours qui suivront l'entrée en vigueur de la loi. Il pourrait alors étudier la situation plus à fond et établir des normes révisées six mois plus tard et d'autres normes, au besoin, dans un an ou deux. Donc, s'il prenait l'affaire au sérieux, le ministre accepterait un amendement de ce genre qui l'autoriserait à établir des normes, petit à petit, au fur et à mesure qu'il apprendra par l'expérience et par l'étude des organismes hydriques du Canada; à partir des éléments de base que j'ai mentionnés, il pourrait dresser, d'ici deux ou trois ans, une série de normes qui déferaient les ans.

Il y a une autre raison dont on n'a pas encore parlé, mais qui milite en faveur de l'établissement de normes nationales dans le genre de celles dont j'ai parlé, ainsi que d'autres orateurs. Je songe à leur valeur éducative. J'ai dit au début que je craignais que la lutte contre la pollution ne soit un peu comme

la maternité—tous sont en faveur, les Canadiens comme nous tous au Parlement. Presque tous les Canadiens disent: «Il est déplorable que les eaux soient polluées; il faudrait faire quelque chose». Pourtant, rares sont ceux qui sont prêts à admettre que pour nous débarrasser des eaux polluées, il faudra en payer le prix. Nous devons nous soumettre à certaines disciplines sur le plan personnel, que ce soit dans nos foyers, dans nos chalets ou en ce qui concerne les détergents employés pour le lavage.

● (9.30 p.m.)

Afin d'appliquer convenablement, sincèrement et efficacement des mesures contre la pollution, il faudra que les Canadiens consentent des sacrifices. Nous devons faire preuve de discipline personnelle dans notre comportement à la maison et ailleurs. Il nous faudra comprendre ce qui est en jeu. Une des exigences de la lutte contre la pollution est d'apprendre aux Canadiens ce que cela signifie. Nous devons les persuader que nous ne nous contentons pas d'en parler ou de formuler des vœux pieux à ce sujet, nous bornant à dénoncer le péché. Nous devons les convaincre que nous voulons vraiment nous attaquer au problème de la pollution de nos eaux et de notre atmosphère, que nous avons vraiment l'intention d'agir. Un des avantages d'établir des normes nationales est que les Canadiens sauraient exactement à quoi s'en tenir. Ils sauraient que c'est là l'objectif visé par le Parlement et par le gouvernement. Le ministre leur dirait: «A titre de ministre responsable, voilà l'objectif que je me suis fixé. Je ne me contenterai pas de dire que la pollution est une mauvaise chose, car le Parlement m'a autorisé à établir des normes qualitatives pour les eaux du Canada et j'ai l'intention de les faire observer.»

Je ne dirai pas ce que les normes doivent être et je ne voudrais pas répéter ce qu'on a déjà dit. Je ne comprends tout de même pas pourquoi le ministre rejette ces motions simples. Je pourrais pousser la méfiance jusqu'à me demander si le ministre conçoit vraiment le bill comme une mesure efficace contre la pollution ou si ce n'est qu'un camouflage dont il pourra se vanter au moment opportun à ses propres fins. J'ai l'impression—je le dis en toute sincérité—que de penser ainsi serait injuste envers le ministre. Je crois qu'il a réellement l'intention de faire quelque chose pour combattre la pollution de nos eaux. A la lumière de cette hypothèse, son entêtement contre ces deux motions simples est inexplicable. Nous ne sommes pas...